



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE APPEL À CANDIDATURES CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la vacance d'un siège d'administrateur nommé au CCAS, un appel à candidatures est lancé pour la nomination d'un nouveau membre. Les représentants de différentes associations locales sont invités à se faire connaître.

En application du Code de l'action sociale et des familles (articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12) quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- *Les associations familiales, désignées sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF),*
- *Les associations de retraités et de personnes âgées du département,*
- *Les associations de personnes handicapées du département,*
- *Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.*

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, (l'association ayant nécessairement son siège dans le département).

Il peut s'agir indifféremment du président de l'association, d'un membre de son conseil d'administration, d'un salarié, voire d'un bénévole. L'essentiel étant que l'intéressé puisse justifier du mandat donné par l'association ;

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- N'entretenant aucune relation de prestation (biens ou services) à l'égard du CCAS ;
- N'appartenant pas au conseil municipal.

Toute personne intéressée n'appartenant pas à l'une de ces associations, mais ayant un lien avec la commune peut également candidater.

Les candidatures devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le **17 février 2025** par voie postale ou par dépôt à l'accueil de la mairie ou par mail à l'adresse suivante : ccas@ville-poisat.fr

Des fiches candidatures sont à disposition à l'accueil de la Mairie. Une version téléchargeable est également disponible sur le site de la commune : <http://ville-poisat.fr/>.

M. Le Maire
Ludovic BUSTOS

